



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 48078

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le contenu du rapport publié par le STIF en novembre dernier au sujet de l'amélioration de l'exploitation de la ligne du RER D. Il apparaît que ce document ne fait aucune proposition en ce qui concerne la gestion des correspondances entre les trains et les autobus desservant les lignes complémentaires au rail. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par la SNCF et le Gouvernement afin d'améliorer une situation qui nuit à l'utilisation des transports collectifs.

Texte de la réponse

Un des préalables à l'amélioration de la correspondance entre les bus et les trains de la ligne D du RER est, sur cette ligne, le retour à une situation acceptable quant à la régularité des circulations ferroviaires. Tel est l'objectif du schéma directeur en préparation qui sera soumis en 2005 au conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF). Plusieurs pistes y sont explorées pour améliorer la robustesse de l'exploitation, notamment l'aménagement d'installations de terminus, la suppression des conflits de circulations et leur gestion optimisée. La disposition des rames inox et leur remplacement par une nouvelle génération de matériel roulant devraient également permettre d'intervenir sur la qualité de service en améliorant les temps de parcours. Il n'en reste pas moins que, dès à présent, l'amélioration de l'intermodalité est une des priorités du STIF. C'est ainsi que pour la ligne du RER D, 19 pôles sont inscrits au réseau principal du « plan de déplacements urbains » d'Ile-de-France ; dans ces pôles, l'un des objectifs est d'améliorer et de coordonner l'organisation physique et fonctionnelle entre modes de transport. Cependant, les correspondances entre trains et autobus ne sont pas toujours réalisées dans les meilleures conditions. Les horaires des trains n'étant pas élaborés à partir des réseaux routiers desservant les gares, les entreprises de transport routier, regroupées au sein d'Optile, adaptent, lorsque cela est possible, les horaires de leurs tournées aux horaires des trains. Toutefois, les situations peuvent varier selon les gares et selon les contraintes horaires pouvant être imposées par d'autres points du parcours. Néanmoins, l'attente des autobus en cas de retard des trains est, en règle générale, limitée à 5 minutes, si elle ne désorganise pas le reste de la tournée. Lorsqu'il a connaissance d'un dysfonctionnement chronique, le STIF demande à l'opérateur de transport concerné d'étudier avec la SNCF le meilleur compromis pour améliorer la correspondance du mode lourd au mode léger. La SNCF développe par ailleurs un système d'information pour informer les transporteurs routiers de l'arrivée des trains en temps réel. Ce système, actuellement en cours d'expérimentation, donnera aux régulateurs de lignes d'autobus des informations permettant d'aviser les chauffeurs du retard réel des trains dans chacune des gares d'Ile-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48078

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7695

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 350